

# COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 DÉCEMBRE 2020 à 19h

## COMPTE RENDU

### **Etaient présents :**

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Rebecca BODNAR, Patrick AFCHAIN.

### **Etaient absents :**

Corinne ANDRÉ-BAUCHET (donne pouvoir à M AFCHAIN), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Eclairage public de la rue de la Trinité.
- Budget Prévisionnel 2021 du Centre de loisirs ILEP.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

### **QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2020**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2020.  
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Choix de l'entreprise pour les travaux Rue de la Trinité :**

Lors de la Commission d'Appel d'Offre du lundi 7 décembre, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de travaux de 229 683,35€. A cela s'ajoute 15% pour les aléas. Au total le budget des travaux est fixé à 264 500€

La Commission Travaux du lundi 7 décembre propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce choix et de donner mandat à Monsieur Le Maire pour signer le marché et les ordres de service.

Pour rappel, le financement est le suivant :

- Montant des Travaux : 264 500€
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise : 108 445€
- Subvention DETR de la Préfecture : 119 025€
- Reste à la charge de la commune : 37 030€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, vote à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) le choix de l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux de la Rue de la Trinité et autorise le Maire à signer les marchés et les ordres de service s'y afférents.

#### **3. Eclairage public de la Rue de la trinité :**

En lien avec la rénovation de la Rue de la Trinité, la commune doit réaliser les travaux de l'éclairage public. La commune est adhérente du syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) et à ce titre elle a établi le devis au SE60 suivant :

- Montant des travaux : 32 632,95€.
- Subvention du SE60 : 19967.29€
- Reste à la charge de la commune : 12 665,66€ (10 626,10€ sur le budget d'investissement et 2 039,46€ sur le budget de fonctionnement).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le devis du SE60 pour un montant de 32 632,95€.

#### **4. Décision modificative : rectification d'imputation BP 2020 :**

Monsieur le Maire explique que la dernière échéance de 2019 d'un emprunt a été imputée sur le budget 2020 et qu'il faut alors doter cette ligne budgétaire en conséquence. Il faut imputer le compte D2184 D 21 « Immobilisations corporelles Mobilier » vers le compte D 16411 « Remboursement d'emprunts » pour un montant de 7 570€.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré**, vote à l'unanimité cette décision modificative du budget 2020.

#### **5. Tarifs de location de la Nouvelle Salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Location aux particuliers et aux entreprises : 1 500€ TTC.
- Location aux habitants de la commune : 700€
- Location aux Associations domiciliées dans la commune : 700€

Les montants des cautions proposées sont :

- Cautions de la Salle : 2 000€
- Cautions sur le ménage : 500€

L'acompte (non remboursable) pour toute location est proposé à 450€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** vote à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) les tarifs de location, les montants des cautions et le montant de l'acompte.

#### **6. Communauté de Communes des Sablons : nouvelle convention de mise en place du service d'urbanisme mutualisé :**

Monsieur le Maire expose que chaque commune participe au Service Urbanisme Mutualisé en fonction du type et du nombre d'actes instruits. Cette convention a une durée de 5 ans et propose les tarifs suivants :

- Certificats d'urbanisme A et B: 40€
- Déclarations préalables: 85€
- Permis de démolir: 95€
- Permis de construire: 120€
- Permis d'aménager: 145€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** autorise à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) le Maire à signer cette convention.

#### **7. ADTO : désabonnement à l'actionnariat :**

Monsieur le Maire propose de se désabonner à l'actionnariat d'ADTO (Assistance Départemental pour les Territoires de l'Oise) n'ayant plus de projets imminents à lui confier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** autorise à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) le Maire à se désabonner à l'actionnariat d'ADTO.

#### **8. ADICO : convention Application Intra-Muros :**

Le prestataire d'INTRA-MUROS a transféré son activité à ADICO. Nous devons donc conventionner avec cette dernière pour une durée de 4 ans. Le coût annuel est de 476€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** autorise à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) le Maire à se désabonner à l'actionnariat d'ADTO.

#### **9. SE60 : Adhésion des EPCI :**

Le SE60 a délibéré pour l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Chaque commune adhérente au SE60 doit délibérer également pour ces nouvelles adhésions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** vote à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) l'adhésion de ces EPCI au SE60.

#### **10. Rapports d'activités 2019 : Communauté de Communes des Sablons(CCS), SMAS, SMEPS et SMDO :**

Monsieur le Maire présente ces rapports d'activité qui sont consultables sur les sites de ces syndicats.

Pour information :

- En 2019, la CCS a payé pour 395 096,45€ une partie des travaux de la nouvelle salle des fêtes.
- En 2019, le SMEPS a effectué des travaux d'eau potable pour un montant de 207 902,15€HT.
- En 2019, le prix du m<sup>3</sup> d'eau avec l'assainissement est de 5,12€TTC (en 2018, il était de 5,34€).

#### **11. Rapports d'activités 2019 du SE60 :**

Monsieur le Maire présente ces rapports d'activité qui sont consultables sur les sites de ces syndicats.

En 2019, le SE60 a effectué l'éclairage public de la Rue de l'Argilière.

#### **12. Budget Prévisionnel du Centre de Loisirs ILEP :**

Monsieur le Maire propose comme à chaque fin d'année de voter le budget et le règlement intérieur du Centre de Loisirs.

Pour l'année 2021, le budget du CLSH s'élève à 225 156,40€ (en 2020, il était de 223 670,92€). Le coût pour la commune s'élève à 102 825,76€ au lieu de 98 945,11€ en 2020.

Le nouveau budget prévisionnel 2021 tient en compte:

- Des effectifs réels et de leur influence sur les équipes d'encadrement.
- Des participations financières réelles des familles.
- Des conditions économiques en général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET) le budget présenté.

#### **13. QUESTIONS DIVERSES :**

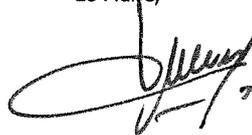
- Des défibrillateurs ont été installés à la Nouvelle Salle des Fêtes et dans les Vestiaires de la Halle du stade.
- Une étude de faisabilité va être engagée pour aménager l'entrée de la commune à l'intersection Rue de Méru et Rue de la Trinité.
- Téléthon : malgré la crise sanitaire, le Téléthon a pu se tenir et a récolté à ce jour 1 385,66€. Le Conseil Municipal remercie tous les bénévoles, les associations, le centre de loisirs, les commerçants et les entreprises qui ont œuvrés pour que cette manifestation puisse de nouveau être une réussite.

- Patrick AFCHAIN remarque que malgré le rappel dans le dernier Petit Villeneuvois, il y a encore des véhicules qui stationnent sur les trottoirs et gênent les piétons. Mr le maire informe qu'une nouvelle information va être faite dans le « Petit Villeneuvois de Janvier » ainsi que pour le nettoyage des trottoirs qui sont à la charge des riverains. Sans amélioration nous serons obligés de faire intervenir la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

-----  
A Villeneuve les Sablons, le 10 Décembre 2020

Le Maire,



C. NEVEU

